

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 480-486

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__480_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV.

VARIÉTÉS.

1. — *La Criminalité en Italie pendant l'année 1880.*

La direction générale de la statistique a publié récemment (1) la statistique des affaires pénales en Italie pour l'année 1880. Nous extrayons de cet important travail les renseignements qui suivent :

Préteurs. — Les préteurs, institution analogue à celle de nos juges de paix, ont jugé, pendant l'année 1880, 345,692 affaires dont 154,109 contraventions, 116,732 délits de la compétence des préteurs et 74,851 affaires renvoyées par le juge d'instruction, la chambre du conseil ou celle des mises en accusation.

Ces 345,692 affaires ont donné lieu à 192,793 jugements de condamnation, 29,153 acquittements et 31,530 déclarations de non-lieu à statuer. Les autres n'ont fait l'objet d'aucune décision, par suite, soit de l'inexistence du délit, soit de la prescription de l'action pénale, soit du décès des prévenus, etc.

Les condamnations ont frappé 71 p. 100 des individus traduits en justice; 26 p. 100 ont été condamnés à la prison, 9 p. 100 à l'amende et 65 à des peines de simple police.

On sait que l'admonition ou avertissement [*ammonizione*] (2) est une peine exceptionnelle établie en Italie depuis 1860 pour arriver à supprimer le brigandage et certaines associations secrètes de malfaiteurs dont la plus connue est désignée sous le nom de *Camorra*. C'est une peine préventive prononcée par le préteur, sans débats contradictoires et sans défense de l'accusé, qu'elle soumet à la surveillance de la police et qu'elle frappe de certaines incapacités. L'*ammonizione* est prononcée, soit pour certains délits, tels que les vols champêtres, soit pour simple suspicion.

Les préteurs ont rendu, en 1880, 23,417 sentences d'admonition et en ont révoqué 12,365.

Le chiffre des *ammoniti* représente actuellement 0.82 p. 1,000 de la population.

La proportion des affaires pénales poursuivies en France à la requête du ministère public s'est élevée à 106.01 pour 10,000 habitants en 1880. En Italie, cette proportion est un peu inférieure (100.76). On peut attribuer en partie cette différence à ce qu'il existe, en Italie, un certain nombre de délits qui sont jugés par le préteur en dehors de toute ingérence du ministère public (3). Tels sont notamment

(1) *Statistica giudiziaria degli affari penali per l'anno 1880. Roma, 1883.*

(2) V. 1882, t. II, p. 363, et t. III, p. 116.

(3) La compétence des préteurs, en Italie, s'étend à tous les délits punis d'une peine maxima de trois mois de prison ou de 300 fr. d'amende.

les vols champêtres quand le dommage n'excède pas 100 fr. et qu'il n'y a pas récidive, le vagabondage et la première contravention à l'*ammonizione*, la mendicité même habituelle et exercée par des personnes valides quand elle n'est pas accompagnée d'insultes ou de menaces, le port d'armes défendues, la détention de fausses clefs ou d'autres instruments servant à l'effraction, etc. Il a été déferé aux préteurs 104,437 délits de ce genre qui ont été jugés sans l'intervention du ministère public.

Instruction. — 240,278 affaires ont été soumises à l'instruction, sur lesquelles 72,688, soit 31.97 p. 100, n'ont pas abouti par suite de l'impossibilité de découvrir les auteurs; dans 154,664 cas, les auteurs ont été connus. Les prévenus ont été au nombre de 253,823, soit 89.19 sur 10,000 habitants, chiffre supérieur de 14,000 à celui de 1879.

Pour 1,120 prévenus, il a été rendu par le juge d'instruction une déclaration d'incompétence; 15,767 ont été renvoyées devant le préteur, 20,538 devant le tribunal correctionnel; 38,596 ont été déclarés accusés et 78,458 ont fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu.

Affaires correctionnelles. — Le nombre total des causes portées devant les tribunaux correctionnels, soit en première instance, soit en appel, a été de 83,983, soit 29.51 par 10,000 habitants. Les prévenus ont été au nombre de 119,908, dont 105,114 jugés contradictoirement et 14,794 par défaut; 8,402 ont obtenu, avant le jugement, leur mise en liberté provisoire, 84,327 n'ont jamais été mis en arrestation et 27,179 ont été jugés en état de détention.

Les prévenus devant les tribunaux correctionnels se répartissent ainsi par sexe : 107,272 hommes et 10,864 femmes, soit, pour le sexe féminin, le onzième à peine du total. En France, cette proportion est supérieure et s'élève à 14 p. 100, soit un peu moins du septième. Le rapport italien attribue cette différence à ce fait qu'en France les femmes sont assez souvent commerçantes, ce qui est fort rare en Italie et diminue par suite les occasions de culpabilité.

Sur 113,936 prévenus jugés, 59,862 étaient célibataires, 42,772 mariés avec enfants, 7,634 mariés sans enfants, 2,728 veufs avec enfants et 930 veufs sans enfants.

Les récidivistes forment seulement les 19.45 centièmes des condamnés.

Cour d'assises. — Il y a eu, en 1880, 5,723 procès en cour d'assises, soit 20.11 par 10,000 habitants.

Un seul des crimes poursuivis était dirigé contre la sûreté intérieure de l'État; 220 étaient dirigés contre l'administration (concussion, corruption, rébellion, violence, outrages à la force publique); 676 contre la foi publique (altération de monnaies, de billets ou d'obligations de l'État); 312 contre la tranquillité publique (associations de malfaiteurs, menaces qualifiées, fabrication et détention d'armes); 364 contre les mœurs; 3,432 contre les personnes, parmi lesquels on relève 1,939 homicides volontaires simples ou blessures suivies de mort, 39 parricides, 82 infanticides, 25 empoisonnements, 92 homicides d'un époux par son conjoint, 705 assassinats. Il y a eu 3,756 crimes dirigés contre les propriétés, dont 147 incendies.

Les déclarations de récidive ont été au nombre de 2,375, dont 637 de crime à crime et 1,638 de délit à crime. Le rapport fait remarquer à ce sujet qu'en Italie la récidive s'élève à 22 p. 100 seulement du nombre des condamnations, tandis qu'en France elle a atteint pendant la même période 45 p. 100.

Parmi les condamnés pour crime, on compte 8,630 hommes, soit 94.73 p. 100, et 480 femmes, soit 5.27 p. 100. En France, la proportion est, pour le sexe féminin, de 12.15 p. 100 du nombre total des condamnés, mais il faut remarquer que le chiffre absolu est supérieur en Italie, puisque dans ce pays 480 femmes ont été condamnées pour crimes, tandis qu'en France il n'y en a eu que 377 pendant la même période. Cette différence s'explique par le nombre des crimes plus grands en Italie, puisque le chiffre des femmes condamnées représente 1.69 sur 100,000 habitants, tandis qu'en France la proportion n'est que de 1.02.

Sur 9,029 condamnés dont l'état civil est connu, on trouve 4,843 célibataires, 3,116 époux avec enfants, 700 époux sans enfants, 276 veufs avec enfants, 94 sans enfants.

Cours de cassation. — On sait qu'il existe, en Italie, cinq cours de cassation qui siègent à Florence, à Naples, à Palerme, à Rome et à Turin. Elles ont été saisies, en 1880, de 10,991 affaires criminelles, dont 9,031 étaient nouvelles et 1,960 arriérées.

Ces affaires se subdivisent en : 2,951 criminelles proprement dites, 4,572 correctionnelles, 1,288 ayant trait à des contraventions et 220 à des conflits ; sur 10,991 recours, 10,455 émanaient des condamnés, 469 du ministère public et 67 des parties civiles.

Les magistrats des cours suprêmes ont rendu 9,132 arrêts, dont 7,945 de rejet et 964 de cassation.

Prison préventive. — Le rapport donne des détails étendus sur la durée de la détention préventive à laquelle ont été soumis les prévenus et les accusés avant leur jugement. Nous ne citerons que les chiffres relatifs à la prévention pour crimes jugés par les cours d'assises.

Sur 9,764 accusés détenus, 227 sont restés en prison un mois seulement, 794 de deux à trois mois, 1,994 de trois à six mois, 3,812 de six mois à un an, 2,318 de un à deux ans et 619 au delà de ce terme.

On peut dire sans exagération que la durée moyenne de cette détention est véritablement excessive et il y a là un argument sérieux en faveur de ceux qui demandent la réforme du Code actuel d'instruction criminelle italien.

Extraditions. — Il a été demandé, en 1880, 72 extraditions par l'Italie aux gouvernements étrangers ; elle leur en a, en retour, accordé 23. C'est avec la France que ces négociations ont été le plus fréquentes ; notre Gouvernement a accueilli pendant cette période 30 demandes d'extradition formées par l'Italie et il en a obtenu 9.

Peine capitale. — Il a été prononcé 68 condamnations à mort, dont 6 contre des femmes. Aucune n'a été suivie d'exécution ; toutes ont été commuées par la clémence royale.

Tribunaux militaires. — Sur 11,946 officiers, 14 ont été traduits, en 1880, devant les tribunaux militaires, et 8 ont été condamnés, 2 à la réclusion et 6 à la prison simple.

Sur 193,322 sous-officiers et soldats, 3,023 ont été jugés et 1,895 condamnés : 4 à mort, 1 aux travaux forcés à perpétuité, 4 aux travaux forcés à temps, 896 à la réclusion et 990 à la prison simple.

Dans l'armée de mer, sur 946 officiers, 2 ont été traduits devant les tribunaux maritimes et acquittés. Sur 9,766 hommes de troupe, 194 ont été jugés et 145 condamnés, soit à la réclusion, soit à la prison simple.

2. — *La Production et la consommation de la bière en Autriche-Hongrie*
(1860-1882).

La fabrication de la bière a suivi dans la Monarchie austro-hongroise les conditions générales de l'industrie moderne : la production a augmenté de 60 p. 100 depuis 1860, alors que le nombre des brasseries diminuait de plus de 35 p. 100. C'est ce que montrent les tableaux I et II ci-après.

La fabrication de la bière s'est aussi sensiblement modifiée en ce qui concerne les espèces de bières produites. Le tableau III permettra de voir que l'emploi du ferment connu dans le commerce sous le nom de levure supérieure est devenu bien moins fréquent, alors que l'emploi de la levure inférieure est maintenant beaucoup plus répandu. On sait que ce dernier ferment, qui agit lentement sur les matières sucrées et se dépose paisiblement au fond du liquide au lieu de remonter activement à sa surface, comme la levure supérieure ou ordinaire, sert depuis longtemps à fabriquer certaines espèces de bières, comme celles de Bavière.

I. — *Nombre des brasseries recensées de 1860 à 1882.*

ANNÉES.	AUTRICHE.	HONGRIE.	TOTAL.	DIMINUTION annuelle.
1860	2,824	490	3,314	»
1865	2,707	431	3,138	176
1870	2,420	321	2,743	395
1871	2,390	304	2,694	49
1872	2,337	299	2,636	58
1873	2,335	286	2,621	15
1874	2,296	247	2,543	78
1875	2,272	233	2,505	38
1876	2,248	200	2,448	57
1877	2,193	194	3,387	61
1878	2,158	194	2,352	35
1879	2,123	174	2,297	55
1880	2,073	142	2,515	82
1881	2,022	138	2,160	55
1882	1,992	139	2,131	29
DIFFÉRENCE entre 1860 et 1882.				1,183

II. — *Quantités de bière produites de 1860 à 1882.*

ANNÉES.	AUTRICHE.	HONGRIE.	TOTAL.
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
1860	6,908,920	665,115	7,574,035
1865	7,733,217	632,713	8,365,930
1870	9,303,765	688,728	9,992,493
1871	10,027,980	799,475	10,827,455
1872	11,445,303	758,571	12,203,874
1873	12,685,160	764,510	13,449,670
1874	12,470,542	580,430	13,050,972
1875	12,248,902	597,070	12,845,972
1876	11,671,278	505,597	12,176,875
1877	11,100,569	437,884	11,538,453
1878	10,815,026	508,418	11,323,444
1879	10,707,164	473,517	11,180,681
1880	10,530,226	427,152	10,957,378
1881	11,530,280	455,527	11,985,807
1882	11,655,480	486,913	12,142,393
AUGMENTATION entre 1860 et 1882.			4,568,358

III. — Nombre de brasseries qui dans l'Autriche-Hongrie emploient :

ANNÉES.	LA LEVURE supérieure seule.	LA LEVURE inférieure seule.	LA LEVURE supérieure et la levure inférieure.
1860	1,030	932	1,342
1865	576	1,620	942
1870	272	2,130	341
1871	233	2,184	177
1872	201	2,226	209
1873	179	2,229	213
1874	166	2,243	134
1875	142	2,264	99
1876	126	2,248	74
1877	117	2,200	70
1878	95	2,185	72
1879	88	2,144	65
1880	70	2,093	52
1881	57	2,048	55
1882	54	2,029	48

Passons à la consommation. Voici quelles ont été les quantités de bière consommées en Autriche-Hongrie depuis 1865 :

IV. — Consommation totale.

ANNÉES.	HECTOLITRES consommés.	ANNÉES.	HECTOLITRES consommés.
1865	8,331,568	1876	11,994,832
1870	9,840,619	1877	11,339,927
1871	10,670,393	1878	11,111,796
1872	12,053,218	1879	10,942,493
1873	13,283,610	1880	10,767,768
1874	12,834,394	1881	11,788,472
1875	12,645,258	1882	11,947,777

Durant cette même période, la consommation par tête d'habitant ressort comme suit :

V. — Consommation par tête.

ANNÉES.	NOMBRE de litres consommés par habitant.	ANNÉES.	NOMBRE de litres consommés par habitant.
1865	24,19	1876	33,40
1870	27,40	1877	31,59
1871	29,71	1878	30,95
1872	33,57	1879	30,48
1873	36,99	1880	28,42
1874	35,74	1881	31,11
1875	35,21	1882	31,54

La consommation de la ville de Vienne, en particulier, a varié comme il suit :

	1875.	1880.	1882.
	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
Consommation annuelle de la ville.	1,195,419	977,680	1,002,481
Il n'y a cependant été brassé que . .	404,804	322,740	358,170
L'excès de consommation sur la fabrication ressort donc à	790,615	654,940	644,311

La Basse-Autriche et Vienne, par conséquent, envoient très peu de bière à l'étranger. En 1882, les quantités expédiées de la Basse-Autriche n'atteignaient que

2,010 hectolitres : ce n'est pas même 1 p. 100 de l'exportation totale de la Monarchie, qui dépasse 200,000 hectolitres.

Le tableau VI fait connaître les variations de cette exportation et de l'importation depuis 1865 :

VI. — *Quantités de bière importées et exportées.*

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	EXCÉDENT des exportations sur les importations.
—	hectolitres.	hectolitres.	hectolitres.
1865	4,054	52,359	48,305
1870	3,571	155,445	151,874
1871	3,027	160,089	157,062
1872	4,126	154,785	150,659
1873	4,617	170,677	166,060
1874	3,778	220,356	216,578
1875	2,721	203,408	200,687
1876	2,622	184,665	182,043
1877	2,574	201,100	198,526
1878	2,774	214,422	211,648
1879	3,827	242,015	238,188
1880	7,800	197,410	189,610
1881	9,428	206,763	197,335
1882	10,762	205,378	194,616

D'après les tableaux de l'administration des douanes austro-hongroise, la bière qui a été exportée en 1882 représente une valeur de 4,828,556 florins.

Voici, pour terminer, le détail pour une période de dix-huit années, des recettes provenant de l'impôt de consommation qui, en Autriche-Hongrie, frappe en tout lieu la bière :

VII. — *Produit de l'impôt.*

ANNÉES.	MONTANT des recouvrements.	ANNÉES.	MONTANT des recouvrements
—	florins.	—	florins.
1865	17,035,842	1876	23,850,724
1870	20,297,632	1877	22,296,843
1871	22,669,647	1878	22,475,587
1872	24,790,514	1879	21,944,677
1873	27,636,969	1880	21,078,370
1874	25,653,478	1881	23,372,465
1875	25,163,308	1882	24,010,075

La quote-part de cet impôt, par tête, se répartit comme suit :

État autrichien	104 kreutzers.
État hongrois	6

Relativement à la population totale de la Monarchie, la quote-part de cet impôt ne ressort plus qu'à 63 kreutzers par tête.

(*Statistische Monatschrift.*)

3. — *La Densité de la population dans quelques grandes villes de l'Europe.*

Nous trouvons dans les *Annales de statistique du royaume d'Italie* (3^e série, vol. 9, 1884), quelques renseignements intéressants sur les principales villes d'Italie comparées à celles des autres États de l'Europe. Nous nous contenterons d'emprunter à ce travail les chiffres ci-après :

Population spécifique.

	SUPERFICIE en hectares.	POPULATION.	HABITANTS par hectare.
Milan	2,176	321,839	148
Turin	1,660	252,832	152
Gênes	3,175	179,515	56
Florence	4,226	169,001	40
Venise	551	132,826	241
Paris	7,802	2,239,928	291
Lyon	4,319	376,613	87
Londres	30,486	3,893,272	128
Berlin	6,310	1,192,073	189
Hambourg	6,345	426,418	67
Munich	1,800	240,000	133
Dresde	2,890	220,818	76
Vienne	5,540	724,040	131
Budapest	2,575	384,996	150

En ce qui concerne plusieurs de ces villes, on a pu distinguer la superficie bâtie, à l'exclusion des parcs, jardins, rivières et quais, pièces d'eau. En rapportant cette superficie ainsi définie à la population agglomérée de chacune d'entre elles, on obtient le tableau suivant :

Population spécifique, relativement aux espaces construits.

	SUPERFICIE bâtie en hectares.	POPULATION.	HABITANTS par hectare.
Milan	458	295,543	645
Turin	782	230,183	294
Gênes	148	138,081	933
Florence	376	134,992	356
Venise	244	129,445	530
Paris	5,719	2,239,928	392
Berlin	1,814	1,192,073	657
Hambourg	1,620	426,418	263
Dresde	858	220,818	257
Vienne	1,137	724,040	637

On voit par là qu'en rapportant la population totale de chaque ville à la superficie qu'elle occupe, c'est Paris, suivi de très près par Venise, qui offre la population la plus dense, — mais si l'on rapporte la population de la cité proprement dite à la surface habitée, le maximum de densité appartient à Gênes, suivie d'assez loin par Milan et Venise. A cet égard, Vienne et Berlin l'emportent considérablement sur Paris, tel que l'a constitué, depuis 1860, l'annexion d'une partie de la banlieue.